



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, Rémy FRISON, Corine VOGEL.

Absents excusés : Cornelia ROTT (donne pouvoir à Michel LINGER), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Francis WOEHL (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Liliane JUNKER (donne pouvoir à Corine VOGEL), Bruno ROTT (donne pouvoir à Rémy FRISON).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

OBJET : 4. FINANCES

4.1 COMPTABILITE PUBLIQUE : Passage à la M57

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique et la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, la commune de SEEBACH est volontaire à compter du 1er janvier 2023.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée en 2024, et concernera que les budgets gérés selon la norme M14, à savoir le budget principal pour la commune de SEEBACH. Anticiper son adoption, c'est bénéficier dès à présent des apports budgétaires et comptables qu'il offre par rapport à la M14.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme M57 sont les suivantes :

- Production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat ...)
- Une nomenclature par nature plus développée
- Dés règles plus contraignantes en matière d'amortissement : application du prorata temporis
- La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires.

Le compte financier unique a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus. Sa mise en place favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Pendant la période de l'expérimentation, le compte financier unique se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents

L'application du référentiel budgétaire et comptable M57 constitue avec la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires, un prérequis pour l'expérimentation du Compte Financier Unique

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local : Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par

toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature M14,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable,
- **PRECISE** que la norme M57 s'appliquera au budget principal géré actuellement en M14,
- **DECIDE** d'expérimenter le Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature la convention entre la commune et l'Etat, relative à l'expérimentation du compte financier unique à compter de 2023,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

